

# FLASH EDT

## 01/03/12

### **Renouvellement des certificats dapa en cours de validité**

Les personnes ayant un certificat DAPA dont la date de validité arrive à échéance **peuvent renouveler** dès à présent leur certificat et obtenir le certificat « travaux et services décideur » notamment par la voie de la formation.

Dans ce contexte de renouvellement d'un certificat dapa existant, le stagiaire devra seulement effectuer **deux jours de formation (procédure de renouvellement)**.

La note de service précisant les procédures de renouvellement des certificats individuels sera publiée sur le site [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) et mise en ligne sur l'espace adhérent EDT.